

Bulletin Municipal

Le mot du Maire

ANNÉE 2012, NUMÉRO 2
DATE DE PARUTION : AVRIL 2012



COURT, MAIS RUDE CETTE ANNÉE, l'hiver s'apprête à nous quitter. Si les jardiniers sont heureux de retrouver leur jardin, où le gel semble avoir passé la terre au tamis, ils n'en sont pas moins inquiets. Tout comme nos agriculteurs, nos éleveurs, les jardiniers scrutent le ciel à la recherche du moindre signe annonçant la pluie. Espérons qu'elle se manifestera en quantité.

L'hiver a été sec et le déficit en eau est important. Nous allons devoir, mais ce n'est pas une première, être très vigilants en ce qui concerne notre consommation d'eau. En ce sens, afin de responsabiliser les consommateurs, le Conseil a fait le choix d'instaurer une double tarification. D'octobre à fin juin le tarif de l'eau sera de 1,25 Euro le m³ et de juillet à fin septembre de 2,50 Euros le m³.

Dès à présent, je demande à chacun d'avoir une attitude responsable et citoyenne vis-à-vis de la gestion de l'eau. Que ceux qui doivent remplir leur piscine contactent la mairie, pour savoir si cela est possible. Si la pluie ne nous vient pas en aide, nous serons amenés à privilégier la consommation ménagère.

Cette année, ce sont les habitants du quartier des Echi-rons, qui vont être confrontés aux désagréments liés à la circulation. En effet, deux des trois tranches prévues, pour la restauration de la canalisation d'eau potable, vont être réalisées. Cela permettra à la commune de réduire ainsi considérablement les dépenses en eau.

La circulation de la Grand' rue sera également perturbée, ceci afin de résoudre un problème de fuite, au niveau des eaux usées.

Nos réseaux sont en effet vieillissants et en attendant leur remplacement, nous devons poser « quelques rustines » par-ci, par-là.

Un petit retour en arrière, afin de terminer sur une note un peu plus optimiste. Le dix-neuf février, nos aînés ont eu le plaisir de se retrouver. Ils ont pu apprécier le repas offert par la municipalité. Bravo à Prosper et Sophie et à leur équipe. Bravo à notre artiste, qui a permis à certains d'esquisser quelques pas de danse et à d'autres de pousser la chansonnette, accompagnés par son orgue de barbarie.

Le Conseil et moi-même vous invitons à nous rejoindre à 11 h pour la traditionnelle cérémonie du 8 mai.

“
L'hiver a été sec et le déficit en eau est important
”

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE DE VENTEROL
26110

OUVERTURE DE LA MAIRIE
ET DE LA POSTE :

LUNDI : 13H30 À 18H30

MARDI : 10H00 À 17H00

MERCREDI : 9H00 À 12H00

JEUDI : FERMÉ

VENDREDI : 9H00 À 12H00

LA PERMANENCE DU MAIRE
LES MARDIS DE 10H À 12H
DU PREMIER ADJOINT
LES MERCREDIS DE 10H À 12H

TÉL : 04 75 27 91 11

FAX : 04 75 27 09 12

[HTTP://VENTEROL.NET](http://venterol.net)

MAIRIE-VENTEROL@WANADOO.FR

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL :

Hameau des Estangs :

Les travaux de viabilisation des parcelles communales sont en fin de réalisation, et les premiers compromis de vente ont été signés.

PNRB (Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales) :

Le Conseil a délibéré en faveur de l'adhésion au Parc à une large majorité, ainsi que la communauté de communes. Cet engagement est pour douze ans.

Numérotation des voies communales :

Le Conseil a approuvé le projet travaillé en commission. Toutes les remarques des administrés ont été étudiées et satisfaites dans la mesure du possible. Les panneaux, identifiant les voies, devraient être posés avant l'été. Chaque habitant recevra concomitamment son certificat d'adresse définitif lors d'un courrier de la Poste.

Les changements intervenus par rapport aux propositions envoyées par courrier individuel sont les suivants :

- la rue du Bout du Monde est allongée de 150 mètres,
- le chemin Saint Michel est finalisé en chemin de la Pointe d'Ail,
- création du chemin des Exclis,
- le chemin du Chat rouge est finalisé en chemin Saint Michel,
- la route de Fond de Barral est finalisée en chemin de Boulègue,
- le chemin de Boulègue est finalisé en chemin des Ravins,
- le chemin Saint Martin est finalisé en chemin des Petits Estangs,
- le col de la Sausse est finalisé en chemin de la Lance,
- la rue Bel air à Novézan est finalisée en traverse Bel air.

AVIS DE DÉCÈS :

Mr Henri, Louis, Joseph FAVIER décédé le 1^{er} Mars 2012

Sincères condoléances à la famille

Eau :

La CCVE va lancer sur Venterol et les autres communes volontaires des recherches en eau. Les ressources ainsi trouvées seraient mutualisées. La CCVE travaille pour qu'à terme, un maillage des réseaux d'eau des communes voit le jour.

Les travaux prévus en 2012 :

Vu l'état déplorable des canalisations d'eau potable aux Echirons, nous projetons la réfection totale des deux premières tranches au cours de l'année. Pour améliorer la fourniture en eau des quelques maisons qui sont en amont du château d'eau de Grioux, nous y prévoyons une nouvelle canalisation. L'étude du projet de création au quartier Saint Jean d'un réseau d'assainissement, en vue de viabiliser la zone telle que prévue au PLU, fera partie des priorités menées par le conseil municipal en 2012.

Prix de l'eau :

La commune souhaite une responsabilisation de ses abonnés à travers la mise en place d'une politique de différenciation des tarifs de l'eau selon la période. Jusqu'à présent il y avait un seul tarif annuel fixé à 1,45 €/m³. Dorénavant, deux relevés seront effectués : le premier fin juin et le second fin septembre, permettant ainsi de dissocier la période de ressource suffisante, de la période estivale plus problématique.

A partir du 1 juillet les nouveaux tarifs seront les suivants :

- **tarif hivernal** (du 1 octobre au 30 juin) : **1,25 €/m³**
- **tarif estival** (du 1 juillet au 30 septembre) : **2,50 €/m³**

Pour les abonnés raccordés au réseau public d'assainissement, le mètre cube assaini passe à **1,07 €**. Le prix des abonnements n'évolue pas.

Collecte des encombrants

La CCVE propose de ramasser nos encombrants à la date du **mercredi 25 avril, de 9 h à 12 h**, à l'ex-déchetterie du Pont de Sauve.

Attention !

Le Secrétariat de la mairie vous signale que, si vous êtes importuné, par des appels d'entreprises proposant toutes sortes de services, ces intervenants **ne sont JAMAIS mandatés par la mairie !**

Rappel Elections :

Présidentielles : 22 avril – 6 mai

Législatives : 10 juin – 17 juin

Salle du conseil municipal – de 8 h à 18 h

PUITS ET FORAGES À USAGE DOMESTIQUE (Rappel)

Eau destinée à un usage domestique :

Définition

Est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement, quelle que soit sa destination, inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs, ainsi que tout rejet d'eaux usées domestiques dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5. C. environnement, art. R 214-5

Déclaration des dispositifs

Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique, doit être déclaré au maire de la commune où cet ouvrage est prévu, au plus tard un mois avant le début des travaux. Cette déclaration s'applique également aux forages de géothermie, dont les prélèvements sont souvent inférieurs aux seuils fixés par la nomenclature eau (voir annexe à l'article R 214-1 du code de l'environnement). CGCT, art. R 2224-22

Effectuée par le propriétaire de l'ouvrage (ou, s'il est différent, son utilisateur), la déclaration indique notamment les nom et adresse du propriétaire (et, le cas échéant, de l'utilisateur) de l'ouvrage, la localisation de l'ouvrage et ses principales caractéristiques, le ou les usages auxquels l'eau prélevée est destinée, s'il est prévu que cette eau sera utilisée dans un réseau de distribution d'eau intérieur à une habitation, s'il est prévu que tout ou partie de l'eau obtenue de l'ouvrage sera rejetée

dans le réseau public de collecte des eaux usées. CGCT, art. R 2224-22

Le maire accuse réception de l'ensemble de ces informations au plus tard un mois après la date de réception et les enregistre dans la base de données mise en place à cet effet par le ministère chargé de l'écologie. Il s'acquitte ainsi de son obligation de mise à disposition de ces informations au préfet et aux agents des services publics d'eau potable et d'assainissement. CGCT, art. R 2224-22-2

Nota. - Les eaux prélevées et qui, une fois utilisées, sont renvoyées vers le réseau d'assainissement collectif sont soumises à la redevance d'assainissement collectif. CGCT, art. R. 2224-19-4

Des formulaires sont disponibles en mairie et Claudie et Isabelle sont à votre disposition pour vous aider à effectuer votre démarche.

AVIS DE NAISSANCE :

Théo Jean-Louis Maurice ROLLAND, né le 10 janvier 2012 fils de Henri ROLLAND et de Mylène GEORGEL

Mattéo GRACIA, né le 11 janvier 2012 fils de Léo GRACIA et de Coralie BRACHET

Félicitations aux parents !

LE BULLETIN MUNICIPAL Le prochain Bulletin

Lundi 11 juin : Dernier délai pour faire passer des informations dans le prochain Bulletin

Si une personne de votre entourage, domiciliée sur la commune de Venterol, ne reçoit pas le Bulletin (distribué environ tous les 3 mois par la Poste), n'hésitez pas à le signaler auprès d'Isabelle ou de Claudie en mairie.



LA REFORME DE LA SURFACE DE PLANCHER DE REFERENCE EN URBANISME

Le ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a présenté une communication relative à la réforme des surfaces prises en compte dans le code de l'urbanisme : la surface hors œuvre brute (SHOB) et la surface hors œuvre nette (SHON).

A l'occasion de l'adoption de la loi Grenelle 2 en juillet 2010, le Parlement a autorisé le Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance **pour unifier et simplifier la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme.**

Après une large concertation, menée notamment dans le cadre de la démarche urbanisme de projet, le Gouvernement a ainsi entrepris de remplacer la surface hors d'œuvre brute (SHOB) et la surface hors œuvre nette (SHON) par une seule et unique surface dite **surface de plancher.**

LA SURFACE DE PLANCHER

Cette surface de plancher s'entend comme l'ensemble des surfaces de plancher des constructions closes et couvertes, comprises sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 mètre. Ainsi, contrairement à la SHON et à la SHOB, **la surface de plancher est calculée à partir du nu intérieur des façades.**

La nouvelle surface de plancher est plus facile à appréhender pour les particuliers, car sa définition correspond mieux à l'espace de vie de tout un chacun.

L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les dossiers déposés à compter du 1^{er} mars 2012

A compter du 1^{er} mars 2012, les dossiers de demandes de permis (y compris les permis modificatifs, ayant un impact sur la surface du projet, pour lesquels les permis initiaux ont été délivrés avant le 1^{er} mars 2012) ou de déclarations préalables **devront exprimer les surfaces concernées**, qu'il s'agisse des surfaces des constructions existantes sur le terrain ou de celles projetées, **en surface de plancher** et *non plus en SHOB ou en SHON.*

Les formulaires Cerfa seront mis à jour en ce sens.

L'instruction des demandes doit être réalisée en substituant la surface de plancher à la SHOB ou à la SHON dans toutes les règles (des PLU, POS, PPR, règlements de lotissement,...) où il est fait référence à ces notions. Il en va par exemple ainsi des règles relatives au stationnement ou encore du coefficient d'occupation des sols (COS).

En ce qui concerne les demandes de permis modificatifs ayant un impact sur la surface autorisée dans le permis initial (soit qu'elle l'augmente, soit qu'elle la diminue), toutes les surfaces concernées, c'est-à-dire, à la fois celle prévue dans le permis initial et celle envisagée dans la nouvelle demande, devront être mesurées et déclarées en surface de plancher.

AVAM RENOUVEAU OU ADIEUX ?

Quelques « motivés de la première heure » de L'Association Venterolaise des Amis de la Musique (créée en 1973) proposent une réunion **le mardi 3 avril à 20 h30** à la salle du Bout du Monde, afin d'étudier l'opportunité de sauvegarder ou non cette association.

Développement musical, artistique et culturel dans notre commune, cela a-t-il encore un sens en 2012 ?

Nous pensons que oui, et nous attendons tous ceux qui ont des idées, des propositions ou tout simplement de la bonne volonté pour relancer quelques projets.

CARMENTRAN

Le Sieur Carmentran, présumé responsable des nombreux méfaits commis au cours de l'année écoulée dans la commune, a été attrapé. Le Comité des Fêtes a réuni le Tribunal des horreurs et des fous rires qui jugera, ce **samedi 24 mars**, celui que la vindicte populaire aimerait déjà voir sur l'échafaud.

Les réjouissances commenceront **à 16 h** devant la mairie, avec le départ du défilé costumé au cours duquel le Sieur Carmentran sera exposé à la curiosité publique. Des confettis et des bonbons seront offerts aux enfants.

A 17 h, le procès aura lieu place du Château sur laquelle sera brûlé le sieur Carmentran s'il est déclaré coupable par le Tribunal.

L'apéritif sera ensuite servi **à partir de 18 h** à la salle Duplan, avec la fameuse buvette du Comité.

TOUR DES CRÊTES

Dimanche 13 mai aura lieu la XVIIe édition du Tour des Crêtes. Comme chaque année, le Comité des Fêtes propose trois circuits, d'environ 25, 15 et 5 km, avec une arrivée dans la Combe de Sauve. Les départs s'effectueront sur la place du Château entre **7 et 8 h** pour le grand circuit, **7 et 9 h** pour le moyen, et entre **9 et 10 h** pour le petit. Dans un souci d'organisation, le Comité des Fêtes demande aux marcheurs de bien respecter ces horaires. Le transport des sacs et glacières pour le pique-nique sera assuré par le Comité.

À l'arrivée, les Vignerons de Nyons Venterol offriront une dégustation des vins du nyonsais **à 11 h 30**. Ensuite, les marcheurs sortiront leurs pique-niques tirés du sac, autour de la fameuse buvette du Comité.

À 18 h aura lieu la traditionnelle remise des prix à la salle des Fêtes, suivie par un apéritif convivial.

FÊTE DES VOISINS

Cette année on réorganise la Fête des Voisins **le samedi 26 mai** au soir **à partir de 19 h** sur la place Sabarot et le thème reste le même, c'est à dire l'auberge espagnole.

APPELS À PARTICIPANTS !

Circuit « culturel et convivial » dans le village de Venterol - été 2012, proposé par Odile Touillier

Artiste peintre, domiciliée depuis novembre 2011 à Venterol je me permets de vous présenter l'ébauche d'un projet de parcours découverte de notre village.

L'idée consiste à fédérer un groupe de villageois artistes et artisans dans leur diversité autour d'un parcours « Portes ouvertes » (atelier, jardin, cour !).

Un circuit où, au fil des ruelles, il sera proposé aux visiteurs de rencontrer les habitants et leurs créations ou leur productions.

Ces circuits se dérouleront pendant la période estivale, à raison d'une journée par mois, les samedis 16 juin, 21 juillet et 11 août 2012, le samedi étant le jour du « petit marché » de producteurs sur la Place du Château.

Et pourquoi ne pas prolonger avec le dimanche 16 septembre pendant les Journées du Patrimoine ?

Les horaires sont à fixer. Si l'on tient compte de la chaleur estivale, nous pourrions proposer un accueil dès le matin 10 h00 jusqu'au soir 20 h00 !

Un prospectus sous forme de flyer ainsi qu'une affiche (regroupant les quatre dates) seront diffusés par l'Office du tourisme, les gîtes, les autres lieux fréquentés et nous-mêmes. Un plan sera distribué sur place au point d'accueil.

Une contribution financière vous sera demandée pour régler les photocopies des supports de communication (flyers, affiches et plans). Son montant sera évalué après la clôture des inscriptions fin avril, en fonction du nombre de participants.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet, merci de confirmer votre participation avant le 30 avril 2012, auprès d'Odile Touillier.

Voilà, merci de faire passer l'info !

Contacts ;

Odile Touillier, 9 rue du Bout du Monde à Venterol
04 75 27 93 74 ou 06 42 75 58 71 odile@animact.org

GALERIE « OMBRE ET LUMIÈRE »

Exposition Fred BAUMANN peinture
du 20 mai au 4 juillet 2012

Vernissage le samedi 19 mai à partir de 17 h
Je serais heureuse de vous recevoir à cette exposition. Mariette Reinhard

TAXIS

Le Bulletin rappelle que M. FLEURY, Taxi des Lavandes a son emplacement devant la mairie (06 76 53 53 57).

M. Thierry BORASCHI, résidant à Novézan, vient de créer son entreprise (06 02 13 81 30).

PAUL GILGER, DERNIER CURÉ DE VENTEROL



C'est à l'âge respectable de 97 ans que Paul Gilger nous a quitté à la fin du mois de décembre dernier. Début novembre 2011, je le rencontrais pour la dernière fois et il me confia quelques bribes de sa longue vie. Je découvre un homme usé par les années, certes, mais d'une grande vivacité intellectuelle.

Paul Gilger est né en mai 1914 à Drancy ; son père travaillait à la SNCF au Bourget.

« A la fin de la guerre de 14 mon père a été muté à Dunkerque et j'ai vécu mon enfance dans cette ville.

En 1940, je me suis trouvé dans la « poche de Dunkerque » où je faisais partie d'une division d'infanterie motorisée. De là, nous harcelions les Allemands mais nous n'allions pas beaucoup à l'intérieur du territoire allemand. Il fallait leur faire croire qu'on préparait une grande offensive pour soulager les Polonais qui se battaient comme des lions.

Notre division, dans lequel j'étais nommé sous-officier, s'est repliée en bon ordre. À Dunkerque nous avons tenu un moment, et aurions pu tenir un peu plus longtemps. Le commandement voulait arrêter les Allemands sur la Somme, comme on l'avait fait sur la Marne en 1914. Nous nous préparions à faire une sortie, le matériel était prêt, le plein de carburant fait dans chaque véhicule et nous devions attaquer les Allemands par derrière, mais ce fut un échec, les Allemands étant trop forts. Les Anglais se sont sauvés, les sal....., s'ils nous avaient ravitaillés nous aurions pu tenir ! Début juin, le général qui commandait la place, a pris contact avec les Allemands pour une reddition le 4 juin à 0 heure. De dix heures à minuit nous avons envoyé un maximum d'obus, afin de ralentir les Allemands. Le 4 juin, nous nous sommes rassemblés au pied du phare de Dunkerque : les Allemands étaient honteux de prendre Dunkerque sans combattre. Il régnait un grand silence, ils n'avaient pas de casque seulement leur casquette et le fusil sur l'épaule. Ils ont descendu notre drapeau blanc et ont hissé le drapeau à croix gammée. Nous avons été parqués, puis nous sommes partis pour l'Allemagne à pied. Cela a été très dur car ils ne nous donnaient rien à boire et à manger. Dans les villages, les habitants mettaient des seaux d'eau pour que nous puissions boire mais nos gardiens donnaient des coups de pied dedans. J'ai beaucoup souffert de la faim et de la soif. En Hollande, on était transporté par péniche, enfermé à fond de cale la

nuit avec une hygiène catastrophique. Un jour, alors que nous marchions, un fantassin qui était devant moi m'a donné un peu d'eau. Heureusement car je pensais que j'allais crever. En Allemagne, nous étions dans un ancien camp de prisonniers politiques, où nous dormions sur le plancher, puis sur de la paille, mais ensuite nous avons eu des poux avec des corps gros comme des grains de blé. Dans ce camp on passait son temps à s'épouiller car les poux cherchaient la chaleur.

Les Allemands aiment beaucoup faire des appels, matin et soir durant des heures. Pour les embêter, nous faisons exprès de nous décaler : il y avait chaque fois un ou deux soldats de moins ou de trop.

Là-bas nous devons travailler ; certains formaient de petits commandos qui allaient à l'extérieur et ne rentraient pas tous les soirs. Ceux qui travaillaient dans les fermes, avaient la chance de manger un peu mieux, ils pouvaient toujours piquer des œufs ou un lapin.... »

Sa captivité se passe au camp de *Bathorn* dans la région de Dortmund. Lorsqu'on lui disait de travailler, il répondait qu'il était *Unteroffizier* donc exempt de travail. Il est resté prisonnier durant deux ans pendant lesquels il s'était lié d'amitié avec un séminariste de Luçon, Paul Bourgès qui parlait allemand et servait de traducteur auprès du commandant du camp. Avec son ami il mettait à jour les fiches des soldats : « Certains par bravoure et par fierté avaient marqué Juif pour emmerder les Allemands » Ils devaient alors trafiquer les cartes.

Le chef du camp a obtenu la libération de Paul Gilger grâce à son ami traducteur. Il est donc libéré en 1943 et rentre sur Dunkerque.

Il poursuit ses études au séminaire, est ordonné le 25 avril 1944 et devient vicaire pendant quelques années à Condé sur l'Escaut, puis à Orchies et à Douai.

Dans les années qui suivent, Paul Gilger connaît des soucis de santé et cherche une région moins humide que le Nord. Il arrive à Venterol en juillet 1967 et prend ses fonctions en septembre.

Pendant plus de vingt ans il va exercer son sacerdoce avec volonté et conscience, célébrant de nombreux mariages, baptêmes et enterrements. Beaucoup de Venterolais peuvent encore se souvenir des cours de catéchisme dans le salon de sa modeste cure sur la place du Château.

L'heure de la retraite sonnant, il se retire à Nyons, rue Georges Croiset. C'est à quelques jours de la nativité, qu'il est rappelé à Dieu, comme on a coutume de dire.

La vie de la commune

Nos « Mercredis de Venterol »

Le 4 janvier dernier nous avons eu notre, désormais traditionnelle, après-midi et soirée Jeux de société. Une fois de plus, le manque de participants fut très largement compensé par le grand plaisir des enfants et adultes !

Le froid polaire du mois de février nous a obligés d'annuler la soirée du 1er février sur les animaux polaires (!), mais ce n'est que partie remise.

Au moment de la parution du présent bulletin nous aurons eu le plaisir d'assister, le mercredi 14 mars, à la soirée Souvenirs du voyage en Éthiopie.

Soirée Soupes+Concert de l'APAVEN

Le cru 2012 des soirées Soupes+ Concert fut excellent !

Après un repas copieux avec 2 soupes originales et épicées, Evelyne Gallet et son guitariste sont entrés en scène : une voix remarquable, un style « provoc-humour », des chansons engagées, touchantes et/ou rigolottes qui tapent juste, et toujours accompagnées d'un magnifique son de guitare.

L'Apaven nous a fait découvrir une chanteuse qui mérite vraiment d'aller loin sur la route de la chanson, car c'était d'une qualité peu commune ! Merci à cette association de bénévoles qui nous a fait passer une très chouette soirée !

Fromages de chèvre

Nico et Cécile Picker, un jeune couple de bergers installé sur la montagne de Cougoir, viennent vendre leurs fromages de chèvre devant la mairie **chaque mardi de 10h30 à 13h.**

Soirée africaine

L'APE, association des parents d'élèves de l'école du Bout du Monde, organisait le samedi 3 mars une « soirée africaine », avec au menu un mafé de poulet, plat africain par excellence et des pâtisseries aux accents des pays du sud. L'ambiance était, comme toujours, très conviviale et débordante de jeunesse (40 jeunes enfants...), d'énergie et d'amitié. Les membres de l'association avaient métamorphosé la salle des fêtes à l'aide de tissus, sculptures en bois et instruments typiques ; la plupart des parents et enfants étaient vêtus à l'africaine même si la peau restait bien européenne, à part quelques téméraires au visage noirci ! Tout était réuni pour assurer une belle et savoureuse soirée. Les élèves de l'école qui avaient travaillé sur le thème, avaient confectionné les nappes et des décorations et ont offert à la centaine de personnes présentes des chants, accompagnés à la guitare par leur instituteur. Les fonds récoltés permettront d'aider à la réalisation des projets de l'école à venir, organisation de sorties culturelles....

Les Mercredis de Venterol

Si les conditions météorologiques le permettent, nous organiserons, le **mercredi 4 avril**, une chasse aux œufs (de Pâques) pour les enfants (grands et petits !). Surveillez nos affiches jaunes posées le moment venu.

Pour le mois de mai : euehh, à voir.... Toute nouvelle idée sera la bienvenue !

Le mois de juin semblerait idéal pour une randonnée, et c'est certainement ce que nous allons vous proposer, de préférence par le chemin rural de St. Michel, nouvellement dégagé par une sacrée équipe de Venterolais ! Là aussi, surveillez nos affiches jaunes pour plus de détails.

D É B R O U S S A I L L A G E



Le samedi 28 janvier, pas moins de 20 volontaires sont intervenus pour débroussailler le chemin rural de Saint Michel qui part du hameau de Novézan, en direction de Château Ratier. Armés de pioches, débroussailleuses, tronçonneuses, sécateurs et scies, en une matinée et dans la plus grande bonne humeur, ils ont transformé une forêt vierge en boulevard.

Merci à tous !

Entretien avec Albert CUERVA

facteur

Avec ses yeux pétillants et son contact facile, il est d'un si grand naturel qu'on croirait le connaître depuis toujours... On peut imaginer le plaisir qu'ont les gens à le rencontrer chaque jour lors de sa tournée.

Le Bulletin - *Qu'est-ce qui t'a engagé à faire ce métier ? Un rêve d'enfant ?*

Albert - Plutôt un rêve d'adolescent. J'avais deux fers au feu : soit instituteur, soit facteur. Les longues études ne me passionnaient pas. Je voulais un « Petit Travail Tranquille » et en plein air sans la dépendance d'un contremaître à chaque instant du jour.

Le Bulletin - *Quelles sont les aptitudes nécessaires, selon toi ?*

Albert - Eh bien, plus tu as du sens social, mieux c'est. Le plaisir des contacts, le plaisir de rendre service. Mais ce n'est pas absolument indispensable.

Le Bulletin - *On dirait que cela te va comme un gant. Dis-nous, lors de la première tournée, alors qu'on ne connaît personne, comment fait-on ?*

Albert - Ah, c'est pas facile ! On fait cette première tournée accompagné par le facteur précédent, deux ou trois jours de suite ; il faut mémoriser le circuit, les noms, les boîtes aux lettres. On bricole un peu et on passe beaucoup plus de temps que celui pour lequel nous sommes payés.

Le Bulletin - *As-tu le temps de bavarder, d'écouter un peu les gens ?*

Albert - En fait, notre trajet est minuté et programmé pour se terminer vers 14h. Comme partout, le rythme de travail s'est accentué. A 15h on doit être de retour pour le courrier au départ, les lettres recommandées etc. Notre marge de manœuvre est minime. Mais bien sûr il m'arrive de faire un arrêt bref chez des personnes isolées, âgées ; parfois on me demande de régler la réception de la télé, par exemple !

Le Bulletin - *A propos des tournées, on est en train de revoir de fond en comble, le nom des rues et des petites routes. Est-ce un progrès ?*

Albert - Oui, c'est mieux pour la localisation des secours, pompiers, médecins etc.

Le Bulletin - *Depuis que tu travailles, tu vois des évolutions ?*

Albert - J'ai commencé dans la Poste il y a 19 ans ! Oui, les choses changent avec internet, le nombre de colis augmente, le courrier commercial, qui n'existait pas, s'amplifie, mais le courrier personnel diminue fortement.

Le Bulletin - *Avant le départ de la tournée, il y a le tri à Nyons. Comment procédez-vous ?*

Albert - Dès que le camion arrive, vers 7h45, nous nous mettons au « tri général ». Ensuite, pour chaque tournée, il y a un tri par quartier. Et

vers 10h tous les facteurs sont partis.

Le Bulletin - *Et les différences ville - campagne ?*

Albert - Pour ma part, à la campagne - ce que je préfère - je fais 120 km en voiture pour servir 200 foyers ; c'est la tournée la plus longue en parcours. En ville, à Nyons, avec leur vélo électrique, les facteurs font jusqu'à 700 foyers !

Le Bulletin - *Quel est le statut officiel de la Poste ?*

Albert - La Poste est encore une entreprise d'État. Certes, elle a ouvert son capital à des investisseurs en partie privés. C'est pourquoi certains ont parlé d'une privatisation larvée. Les fonctionnaires de la Poste sont payés par la Poste qui équilibre ses comptes et reste encore une entreprise de service public ...jusqu'à quand ?...

Le Bulletin - *Comment envisager l'avenir de cette profession ?*

Albert - Je constate simplement que le nombre de facteurs diminue d'année en année, parce que nous allons plus vite et qu'on nous demande toujours plus de productivité. Le courrier existe depuis des siècles ; il ne devrait pas cesser du jour au lendemain !